

2009-12-07

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Méthodologie ou fixation des prix: qu'est-ce qui explique la plus forte volatilité des prix à la consommation pour le gaz et l'électricité en Belgique?

(Article publié dans la Revue économique de décembre 2009)

Ces trois dernières années, il est progressivement apparu que les prix à la consommation du gaz et de l'électricité sont nettement plus volatils en Belgique que dans les trois principaux pays voisins ou dans l'ensemble de la zone euro. Initialement, l'évolution des prix observée ne permettait pas de déterminer si cette volatilité plus forte traduisait uniquement une transmission plus rapide (mais pas nécessairement plus intense) de l'évolution des prix des matières premières énergétiques sur les marchés internationaux, ou également une ampleur totale plus élevée de cette transmission. Répondre à cette question était d'autant plus difficile que l'enregistrement des prix du gaz et de l'électricité dans l'indice des prix à la consommation belge a été modifié au début de 2007. En effet, depuis lors, l'enregistrement n'est plus basé sur les factures annuelles mais sur les tarifs mensuels. Ce changement accélère indéniablement la transmission pour l'évolution des prix observée et pourrait aussi être une source de différence par rapport aux trois principaux pays voisins ou à l'ensemble de la zone euro.

Le présent article examine dans un premier temps si ce changement méthodologique est un facteur expliquant l'évolution divergente des prix du gaz et de l'électricité. De l'étude, il ressort clairement que ce n'est guère le cas. Au contraire, le changement méthodologique constitue un alignement sur une pratique qui est depuis longtemps la plus répandue dans les pays de référence. Il s'agit là d'un constat important car cela implique que l'évolution des prix enregistrée dans l'indice des prix à la consommation et les écarts de celle-ci par rapport aux zones de référence sont imputables à la fixation des prix elle-même.

Il ressort aussi de l'analyse que plusieurs changements survenus dans la fixation des prix depuis la libéralisation totale du segment résidentiel du marché du gaz et de l'électricité le 1^{er} janvier 2007 (qui ne sont pas nécessairement directement liés à celle-ci) ont accru la volatilité au cours de la période 2007-2009. À cet égard, la modification apportée en octobre 2007 par le principal fournisseur de gaz – suivi par la plupart des autres – à l'un des paramètres de sa formule de tarification et l'augmentation des tarifs de réseaux en janvier 2008 ont joué le rôle le plus prépondérant. Des éléments présentés dans cet article, il découle également que l'application des formules de tarification qui étaient en vigueur avant la libéralisation aurait elle aussi conduit à une volatilité plus forte des prix du gaz et de l'électricité en Belgique.

D'une comparaison internationale des prix du gaz et de l'électricité hors taxes – la mesure la plus pertinente lorsqu'il s'agit d'étudier les conséquences de la fixation des prix et du fonctionnement du marché –, il ressort en outre que les prix appliqués en Belgique au cours de 2008 ont été significativement plus élevés que ceux observés dans la zone euro, alors que ce n'était pas le cas auparavant. S'agissant du gaz, ce handicap aurait à nouveau disparu au troisième trimestre de 2009. En revanche, pour l'électricité, les indications disponibles montrent que ce handicap demeurerait substantiel, et ce en dépit d'un recul. De plus, il convient de souligner que les prix du gaz et de l'électricité ont sans doute atteint un creux au troisième trimestre de 2009 et qu'ils n'ont pas encore été influencés par le nouveau renchérissement des matières premières énergétiques depuis le printemps de 2009. En raison de la transmission – plus forte en Belgique – de cette nouvelle impulsion haussière, la position relative du pays se détériorera sans doute dans un futur proche. Dans l'hypothèse d'une fixation des prix inchangée, cette détérioration sera accentuée si l'évolution des prix des matières premières énergétiques est à nouveau structurellement orientée à la hausse ces prochaines années.

Les conclusions du présent article ont deux implications importantes en ce qui concerne la maîtrise de l'évolution des prix et des coûts en Belgique et donc la sauvegarde de la compétitivité. D'une part, s'agissant de la fixation des prix du gaz et de l'électricité, il convient de vérifier dans quelle mesure les formules de tarification utilisées reflètent fidèlement l'évolution réelle des coûts. La question se pose en effet de savoir quel facteur économique explique le fait que les fluctuations des prix des matières premières énergétiques

ont une incidence plus prononcée sur les prix à la consommation du gaz et de l'électricité en Belgique que dans les trois principaux pays voisins et dans l'ensemble de la zone euro. Des études plus approfondies à ce sujet sont donc indiqués. D'autre part, la plus forte volatilité des prix du gaz et de l'électricité est également un facteur dont il convient de tenir compte pour la maîtrise de l'évolution générale des prix et des coûts, et ceci est d'autant plus vrai dans le cas où les prix de l'énergie présentent un mouvement structurel à la hausse.